

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **VEZIER** Stéphane, Maire.

Présents : **VEZIER** Karine, **LEMARCHAND** Eva, **THUILLIER** Anne-Sophie, **PORTAIL** Reynald, **MARZIN** Jean-Michel, **RASSELET** Paul-Charles, **GRAIN** Serge, **GRAIN** Angèle, **CARRE** Annie, **DUDOUT** Karine.

Absent(s) excusé(s): **ROSAY** Jean-Yves, **DECONIHOUT** Claude, **HOMO** Philippe.

Absent(s): **HEBERT** Mickaël.

Monsieur **DECONIHOUT** Claude donne procuration à Monsieur **VEZIER** Stéphane.

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame **PÉPIN** Hélène est nommée secrétaire de séance.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET BUDGÉTAIRE

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune du Mesnil sous Jumièges souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que la société COSOLUCE a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil Municipal, à l'unanimité, (12 Voix Pour) des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de COSOLUCE pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de COSOLUCE pour le module d'archivage en ligne ;

- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la commune du Mesnil sous Jumièges et CERTEUROPE.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde différents sujets :

- Le projet de la route des fruits inscrite au Projet de Territoire 2 du Pôle de Proximité Austreberthe Cailly, à savoir :
 - Travaux d'effacement de réseaux avec Enedis à la charge d'Enedis
 - Régénération et sécurisation de la RD65 chemin du Halage : 1,2M€
 - Enveloppe totale du projet 1,9M€
 - Calendrier :
 - Travaux adduction eau potable : novembre 2024 sur une partie de la RD65
 - Travaux Enedis en 2025 sur la Haute Tension
 - Travaux de régénération de la voirie : au plus tard début 2025 ;

Les membres du Conseil Municipal pense qu'il est nécessaire de refaire la route du Halage sur 6,8 Km. Cependant, il est demandé une réunion avec Madame Fouchault, Directrice du PPAC.

- Réunion d'échange entre la commune et la Métropole Rouen Normandie sera organisée le 07 octobre 2024 à 9h30 en mairie afin d'échanger sur le ScoT AEC PLU;
- 23/09/2024 : PPRI Seine (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation), réunion à Hénouville.
- Terrain à bâtir : Mr Gaillon, en charge de la vente des terrains situés Rue des Côtes, a envoyé le dossier à des constructeurs.
- Géothermie : le dossier va être présenter à l'ADEME le 25/09/2024.
- Point financier sur les dépenses et les recettes :

- Dépenses Fonctionnement : 351 079.27€	- Recettes Fonctionnement : 398 963.33€
- Dépenses Investissement : <u>74 097.88€</u>	- Recettes Investissement : <u>53 696.56€</u>
Total Dépenses : 425 177.15€	Total Recettes : 452 659.89€
- L'association COPPALOSJUME invite les membres du Conseil Municipal à un pot de l'amitié le samedi 21 septembre 2024 à 18h, avec remise du chèque à un représentant de la ligue contre le cancer.
- Le recensement de la population va avoir lieu du 16/01/2025 au 15/02/2025 : la commune cherche 2 agents recenseurs.
- Nouveau mouvement de grève au collège de Duclair : collègue mort lundi 19/09/2024
- Organisation du 11/11/2024 : Les anciens combattants vont d'abord sur rendre au monument aux morts de notre commune puis ils iront à Jumièges.

Madame Karine VEZIER informe le Conseil Municipal que des guides à destination des parents d'enfant entre 4 et 11 ans ont été commandés sur le bien manger.

Un travail est en cours pour faire appel à une nouvelle maraîchère sur la commune.

Le repas de Noël aura lieu le 19/12/2024, suivi d'un spectacle de magie.

La mairie a été destinataire d'un courrier de l'académie, nous informant du terme de la dérogation qui nous avait été accordée pour répartir les enseignements sur 8 demi-journées par semaine. Une demande de délai a été faite, ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2 enfants ont été inscrits juste avant la rentrée, ce qui porte les effectifs à 54 élèves.

Madame Eva LEMARCHAND et Monsieur Reynald PORTAIL relate le curage du fossé sur une longueur de 800 mètres dans le marais.

Ils informent aussi que l'ancien président de la FDC76 souhaite prendre notre marais comme exemple de tout ce qui a été fait d'un point de vue environnemental (6 novembre 2024).

Monsieur PORTAIL précise qu'une partie de l'unité 3 a été fauché.

Ils souhaitent aussi qu'une commission marais soit organisée.

Madame Anne-Sophie THUILLIER informe de plusieurs dates :

- 6 octobre 2024 : Octobre Rose
- 24 novembre 2024 : Repas des aînés
- 6 décembre 2024 : Téléthon avec concours de manille.

Elle dresse un bilan très positif de la nouvelle édition de la Saint-Philibert, et remercie tous les bénévoles qui ont fait de cette fête un succès.

Enfin, elle fait un retour plutôt positif concernant la nouvelle ligne « Flexo ».

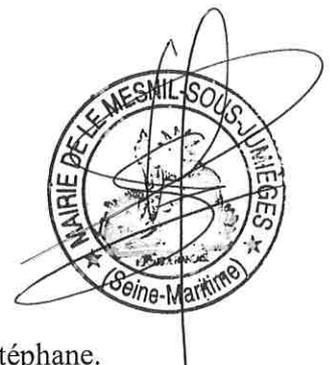
Madame Karine DUDOUT notifie à l'assemblée qu'une réunion va avoir lieu le 05/11/2024 pour clôturer le SIVU.

Madame Annie CARRE explique au Conseil Municipal que les travaux de réparation du perré entre le bac du Mesnil sous Jumièges et le chemin de la roche devaient commencer le 11 septembre 2024. La société OCELIAN a pris du retard dans ses chantiers.

Elle fait part aussi de la possibilité d'établir un diagnostic gratuit par la Métropole Rouen Normandie sur les travaux à réaliser pour mettre sa maison « hors d'eau ». S'il est décidé par la suite de réaliser les travaux préconisés, la Métropole prend à sa charge 80% du montant des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21h00.

Le Maire,



VEZIER Stéphane.